

Projet de loi S-211 : Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement

Santé Bruyère a établi qu’il était une entité déclarante au sens de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement (la « Loi ») du Canada. Santé Bruyère est classé comme une entité, car l’organisme répond aux critères suivants :

- Présence commerciale canadienne
 - A une entreprise au Canada
 - Fait des affaires au Canada
 - A des actifs au Canada
- Seuils liés à la taille
 - A au moins 20 millions de dollars d’actifs pour au moins l’un de ses deux derniers exercices financiers
 - A généré au moins 40 millions de dollars de recettes pour au moins un de ses deux derniers exercices financiers
 - Emploie en moyenne au moins 250 employés pour au moins un de ses deux derniers exercices financiers

Santé Bruyère produit le présent rapport pour lui uniquement et ne représente aucune autre entité. Santé Bruyère est une société qui mène ses activités à Ottawa, en Ontario, au Canada, dans le secteur des soins de santé. Son numéro d’entreprise est 872740766.

Le présent rapport couvre l’exercice 2025-2026 et ne fait état que des mesures prises et des démarches entreprises par l’organisme durant cette période. Il s’agit de la première et dernière version du présent rapport.

Aperçu général de l’organisme (sa structure, ses activités et ses chaînes d’approvisionnement)

Santé Bruyère a été constitué en société en avril 1996 en vertu de la Loi sur les personnes morales de l’Ontario. Il s’agit d’un organisme de bienfaisance aux termes de la Loi de l’impôt sur le revenu. Santé Bruyère est considéré comme un organisme sans but lucratif du secteur public en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Santé Bruyère regroupe l’Hôpital Saint-Vincent, l’Hôpital Élisabeth-Bruyère et le Village Greystone, lesquels englobent les hôpitaux Bruyère, la Résidence Saint-Louis et la Résidence Élisabeth-Bruyère, qui forment les foyers de soins de longue durée, les services communautaires de soutien, le Village Santé Bruyère et le Centre de médecine familiale Santé Bruyère. Santé Bruyère est un organisme universitaire de soins de santé dédié à fournir des soins holistiques et empreints de compassion, qui respectent la dignité et la diversité de tous. De confession catholique, notre organisme s’inspire des valeurs et du legs de la [mère Élisabeth Bruyère](#). Nous offrons des services

qui répondent à vos besoins à tous les stades de votre vie : vieillissement, réadaptation, soins médicaux complexes, soins palliatifs, soins primaires et soins en milieu résidentiel. L'organisme emploie plus de 2 300 personnes, a un budget de fonctionnement de plus de 255 millions de dollars, et compte plus de 878 lits et 227 appartements individuels et avec soutien à la vie autonome.

Santé Bruyère et Soins de longue durée Saint-Louis respecte les directives en matière d'approvisionnement dans le secteur public de l'Ontario, l'Accord de libre-échange canadien, l'Accord économique et commercial global et l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. Santé Bruyère achète des biens et des services de façon indépendante et par l'entremise d'organismes de groupement d'achats (OGA) et d'organisations de services partagés (OSP).

Travail de prévention (*mesures prises par l'entité pendant son dernier exercice pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises produites, achetées ou distribuées par l'institution gouvernementale*)

Mesures prises pour prévenir et atténuer les risques relatifs au travail forcé et au travail des enfants :

- Mobilisation des partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur le problème du travail forcé ou du travail des enfants
- Mobilisation de groupes de la société civile, d'experts et d'autres intervenants au sujet du travail forcé ou du travail des enfants
- Mobilisation d'autres entités régionales pour discuter du travail des enfants ou du travail forcé afin de déterminer comment l'organisme pourrait améliorer ses pratiques d'approvisionnement.

Tous les OGA et OSP dont Santé Bruyère est membre se conforment aux exigences de la Loi dans leurs activités d'achats et d'approvisionnement. Santé Bruyère s'approvisionne principalement par l'entremise d'OGA comme HealthPRO et Mohawk Medbuy.

Politiques et diligences raisonnables (*ses politiques et ses processus de diligence raisonnable en lien avec le travail forcé et le travail des enfants*)

Santé Bruyère se conforme à l'ensemble des lois et règlements en vigueur en matière de travail, y compris ceux se rapportant au travail des enfants et au travail forcé.

Sa politique d'approvisionnement précise également que toutes les activités d'approvisionnement doivent être conformes aux lois et règlements : Santé Bruyère emploie des pratiques commerciales éthiques qui respectent les lois, directives et règlements applicables, y compris le Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement du secteur parapublic de l'Ontario ainsi que ses codes de conduite et politiques sur les conflits d'intérêts, et qui s'en inspirent. Santé Bruyère est responsable des résultats de ses décisions d'approvisionnement, du bien-fondé des processus suivis et de la tenue d'une documentation adéquate pour démontrer cette conformité.

Comme l'exige l'ApprovisiOntario, Santé Bruyère respecte pleinement la Loi de 2022 sur l'initiative favorisant l'essor des entreprises ontariennes. En privilégiant des fournisseurs ontariens, elle réduit le risque d'achat de biens et

services auprès de fournisseurs étrangers qui pourraient recourir au travail des enfants ou au travail forcé de façon directe ou indirecte. Ses fournisseurs ont été choisis au terme d'un processus de diligence raisonnable.

Santé Bruyère se conforme à l'ensemble des lois et règlements en vigueur en matière de travail, y compris ceux se rapportant au travail des enfants et au travail forcé.

Évaluation du risque *(parties de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque)*

En collaboration avec différents organismes de groupement d'achats (Services d'approvisionnement de santé Champlain, HealthPRO, Mohawk Medbuy Corporation), l'Association des hôpitaux de l'Ontario et ApprovisiOntario, Santé Bruyère travaille de façon soutenue pour relever les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, mais n'a recensé aucun risque particulier ni pris de mesures correctives.

Comme Santé Bruyère mène ses activités en Ontario, il n'y a pas de risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein de l'organisme. Cependant, les fournisseurs avec qui Santé Bruyère s'associe pourraient poser des risques. Celui-ci tentera donc de repérer les fournisseurs qui présentent des risques de travail forcé et de travail des enfants et fera tout en son possible pour ne plus recourir à leurs produits ou services.

Mesure corrective *(toute mesure prise pour mettre fin au travail forcé ou au travail des enfants)*

Santé Bruyère n'a pas relevé de fournisseur qui présente un risque de travail forcé ou de travail des enfants. Par conséquent, Santé Bruyère n'a pris aucune mesure corrective pour éliminer le travail forcé ou le travail des enfants au sein de son organisation. Il continuera de faire preuve de vigilance et suivra de près le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses partenariats de chaîne d'approvisionnement.

Atténuation des pertes de revenus *(ensemble des mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par les mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement)*

Santé Bruyère n'a relevé aucune perte de revenus chez les familles les plus vulnérables qui aurait été engendrée par des mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités liées à sa chaîne d'approvisionnement. Santé Bruyère continuera d'examiner et d'évaluer avec diligence les pertes de revenus potentielles et veillera à ce que ses partenaires de chaîne d'approvisionnement prennent des mesures immédiates pour corriger la situation.

Formation du personnel *(formation sur le travail forcé et le travail des enfants donnée au personnel)*

Santé Bruyère a donné une formation à tout le personnel responsable de l'approvisionnement sur le travail forcé et le travail des enfants, et a mis à jour ses politiques et procédures afin d'évaluer leur efficacité dans les activités de sa chaîne d'approvisionnement.

Qui plus est, Santé Bruyère dispense une formation obligatoire sur l'équité, la diversité et l'inclusion à tous les membres du personnel afin de créer un milieu équitable, inclusif et représentatif de sa communauté à tous les échelons de l'organisme.

Évaluation de l'efficacité (*façon dont l'institution gouvernementale évalue l'efficacité de ses efforts pour éviter le recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement*)

Santé Bruyère produit des rapports pour évaluer l'efficacité de ses efforts visant à éviter le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre des activités de sa chaîne d'approvisionnement.

Tenue de dossier

Santé Bruyère tient méthodiquement les documents nécessaires pour appuyer les affirmations formulées dans le présent rapport.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai pris connaissance des renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi pour l'exercice de déclaration susmentionné.

Date : _____

Erin Crowe
Présidente du conseil d'administration
Santé Bruyère
J'ai le pouvoir de lier l'organisme.